

Le prévenu.—Propriétaire, malheureux! propriétaire!..... Je te l'ai déjà dit vingt fois.

Le portier.—Le propriétaire m'avait dit de donner à monsieur sa quittance ou son congé s'il ne payait pas, vu qu'il doit trois tertnes. Quand j'ai vu monsieur rentrer, je suis été prendre la quittance dans mon *ormoire*.

Le prévenu.—J'ai été, misérable!..... Armoire, bourreau! c'est intolérable!.....

Le portier.—Alors monsieur m'a envoyé au diable en me disant qu'il n'avait pas d'argent pour le quart-d'heure..... Alors je lui ai donné le congé; vu que le propriétaire m'avait bien recommandé que je lui donne...

Le prévenu.—Que je lui donnasse... donnasse, entends-tu... malheureux?

Le portier.—Alors, il s'est mis dans une fureur que je ne veux pas vous dire: il m'a pris au collet, m'a battu, et en gesticulant, il a tout cassé dans mon logement.

M. le président.—Qu'a-t-il cassé?

Le portier.—Mon nez d'abord, qui était gros comme une pomme de terre, et puis le buste de Voltaire et de son camarade Jean Jacques, et puis le carreau de mon *vagista*.

Le prévenu.—Vasistas, infâme... Je vais défaillir... donnez-moi du vinaigre...

M. le président, au prévenu.—Répondez. Convenez-vous avoir porté des coups au plaignant?

Le prévenu.—Vous venez de l'entendre!... Avez-vous jamais ouï cuirs plus échevelés?

M. le président.—Répondez donc à ma question.

Le prévenu.—Eh! monsieur, je n'en sais rien..... Quand j'entends ainsi habiller notre beau langage, je ne sais plus ce que je fais... Je suis comme un homme ivre... J'ai des attaques de nerfs... Tenez, si j'avais été près de lui tout-à-l'heure, je l'aurais étranglé, malgré le respect que j'ai pour la justice et pour vous, messieurs, qui la rendez.

M. le président.—Votre conduite a été de la dernière brutalité envers cet homme.

Le prévenu.—Le moyen de se contenir en présence de cet horrible patois!..... J'aimerais mieux entendre limer une scie, ou des griffes de chat se promener sur une vitre.

Le tribunal condamne M. Jallabert à 50 fr. d'amende et à 30 fr. de dommage-intérêts envers le sieur Ricard, partie civile.

M. Jallabert.—Au moins je suis condamné en bon français. *G. des Trib.*

Les malheurs de Cugnier.—Cugnier et Lemière prennent place sur le banc de la septième chambre. Cugnier s'écrie aussitôt: Allons, vrai! nous avons eu des malheurs.

L'audencier Guillaume.—Taisez-vous.

Cugnier d'un air désespéré.—Oh! que oui, que nous en avons eu des malheurs.....

L'audencier Guillaume.—Silence!

M. le président aux prévenus.—Vous avez, dans la soirée du 11 juin dernier, vers onze heures, tenté de désarmer le factionnaire de la grille du Palais-de-Justice. C'est là un fait fort grave.

Cugnier.—C'est vrai... Mais sans notre malheur... Oh! que oui, que nous en avons eu!

M. le président.—Quelle excuse avez-vous à alléguer? Je dois dire que tous les renseignements qui ont été recueillis sur votre compte sont excellents, que vous êtes des ouvriers laborieux et honnêtes. Aussi le Tribunal en est-il à se demander quelle a pu être la cause de votre conduite?

Cugnier.—Eh! mon Dieu! la cause de tout... la boisson! Et puis nous avons eu du malheur, vrai! Tenez je vais jouer avec vous cartes sur table; à quoi ça servirait-il de faire la malice? Nous avons eu du malheur... *n, i, ni*, c'est fini... faut s'exécuter. Lemière et moi, nous venions de voir faire un tour de barrière; c'était un lundi, le jour des bons enfants! Nous avions pas mal soif du petit picton à huit, au Moulin de Beurre, chez la mère Sagnet: il faisait si chaud! la vérité est que nous étions un peu *pafs*.

Une voix dans le fond de l'auditoire.—Le v'là le malheur!

Cugnier.—Nous descendons la rue Saint-Jacques en brossant un peu les murs... c'est bon; nous prenons le pont de l'Hôtel-Dieu par le beau milieu, pour ne pas voir l'eau, c'est encore bon! Arrivés devant le Palais-de-Justice, je ne sais pas ce qui nous a pris, mais nous sommes tombés tous deux sur le factionnaire... c'était pas pour le désarmer, le pauvre cher homme! Qu'est-ce que nous aurions fait de sa clarinette de cinq pieds?

Si nous sommes tombés sur lui, c'était pour nous appuyer... tout bonnement.. parce que nous ne pouvions plus nous tenir! Le municipal a cru que nous en voulions à sa peau.. il cria à la garde! En v'là du malheur, hein?.... La garde arrive! Quand nous la voyons, dam! ça nous dégrise un peu! Je dis à Lemière: "Tiens.... le Prado est en face! Enfilons-nous dans ce corridor-là! Il y a une porte qui donne sur le quai aux Fleurs! Nous sommes sauvés!" Nous v'là dans le Prado!... Mais bernique! La porte du quai aux Fleurs était fermée! Nous étions dans une véritable souricière!.... Et nous avons été pincés! C'est pas du malheur ça, hein?

M. le président.—C'est sans doute la première fois que vous paraissez en justice?

Cugnier.—Pardine! Et sans cette maudite porte du quai aux Fleurs!... Avouez que nous avons eu du malheur; avouez-le, na!

Cugnier et Lemière sont condamnés chacun à quinze jours de prison et aux dépens.

Cugnier.—Dis donc, Lemière! Quinze jours de cage à Sainte-Pélagie! Et on dira encore que nous n'avons pas eu de malheur.

L'audencier Guillaume.—Silence!

La reine Victoria et son frère mricaud Denny.—Nous lisons dans les journaux anglais que les documens qui concernent l'expédition envoyée par le gouvernement pour explorer le cours du Niger, ont été dernièrement communiqués au parlement; parmi ces documens se trouve un rapport adressé au conseil d'amirauté par le capitaine Tucker, qui y rend compte de sa mission près du roi Denny, des bords de la rivière Gaboon. Il y est dit que Sa Majesté paraît on ne peut plus satisfaite des témoignages de respect qui lui ont été offerts par le capitaine, ainsi que des nombreux saluts que celui-ci a fait tirer en son honneur; mais qu'il a été cruellement déçu relativement aux présents envoyés par la reine d'Angleterre, et qui se composaient uniquement d'une médaille et d'une chaîne d'or. Sa Majesté noire a exprimé son mécontentement dans la lettre qui suit, et dont nous ne pouvons reproduire le style ni les expressions tout-à-fait barbares.

"A la reine d'Angleterre:—Sœur, moi le roi Denny de Sandy-Point, sur la rivière Gaboon, je vous embrasse pour les choses que vous m'avez envoyées par le capitaine Tucker, de votre vaisseau de guerre *Wolverine*, et qui m'ont été jetées aujourd'hui en grande cérémonie, ce qui me plaît beaucoup. Le roi Denny a eu considérablement de plaisir à sauver les gens de la reine, appartenant au *Lynx*, ce qui lui a coûté \$120, qu'il donne de grand cœur à la reine. Le roi Denny désire infiniment être le frère de la reine et il éprouverait beaucoup de satisfaction à penser que la reine ne laissera pas venir les bâtimens espagnols pour chercher des esclaves, et qu'elle enverra tout plein de vaisseaux anglais pour faire le commerce de l'ivoire, de la gomme, de la cire, du bois de teinture et de l'ébène. Le roi Denny désire que sa sœur lui envoie un grand habit avec des épaulettes, une veste et des culottes sur lesquelles il y ait beaucoup d'or; un chapeau à cornes avec de l'or et des plumes, une épée et son ceinturon avec beaucoup d'or; de plus, deux chaises berceuses;—ce faisant le roi Denny souhaite à la reine le bonjour et une bonne santé. Le roi Denny est très enchanté d'apprendre que la reine a un bon mari....."

Et le roi Denny a fait une croix, attendu qu'il ne sait pas écrire.

Avertissement pour se faire enterrer.—On a affiché dernièrement à la porte d'une église, dans le comté d'Hertfordshire (Angleterre) et lu à l'église un avis conçu en ces termes: "Il est porté à la connaissance du public qu'à l'avenir il ne sera plus enterré dans ce cimetière d'autres personnes que celles qui vivent dans cette paroisse. Ceux qui désirent se faire enterrer sont priés de s'adresser au clerc de la paroisse."

AVIS A MM. DU CLERGE.

A VENDRE par la Soussigné, 15 pièces de LAWN DE TOILE pour Surplis et Aubes, très-fin et bien transparent. Cette marchandise est nouvelle en ce pays.

Montréal, 15 août 1843.—4f

No. 134, Rue Notre-Dame.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère. édition. Prix, 15 sols.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE PETIT MANUEL

DE L'ARGENTICOUPRIERIE

du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROLON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7½d.

Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE. DE L'EVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.